

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 22613**

Intitulé

MASTER : MASTER Droit, économie, gestion, mention Droit privé spécialité droit et gestion du patrimoine privé

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université d'Orléans Modalités d'élaboration de références : CNESER	Président de l'université d'Orléans, Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1967)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

128 Droit, sciences politiques, 313 Finances, banque, assurances, immobilier

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le master Droit et gestion du patrimoine privé forme des juristes spécialisés en gestion de patrimoine. La spécificité des diplômés et leur grande valeur ajoutée résident précisément dans cette expertise juridique que n'offrent pas traditionnellement les formations en gestion de patrimoine.

À l'issue de la formation, les diplômés sont capables non seulement de faire des analyses patrimoniales précises et pertinentes, mêlant droit, fiscalité et finance, mais aussi de faire des préconisations judicieuses en termes d'allocations d'actifs, de structuration juridique et fiscale de la détention du patrimoine et de transmission. Les enseignements se veulent pratiques tout en offrant un bagage théorique solide.

Concrètement, les compétences acquises permettent :

- d'élaborer, de rédiger et d'analyser un bilan patrimonial
- de formuler des conseils adaptés au client (ingénierie patrimoniale, allocations d'actifs, préparation de la retraite, anticipation de la transmission, maîtrise de la fiscalité, etc.) :
- de comprendre, de respecter et d'aider à faire respecter les normes civiles et fiscales dans l'intérêt du client et/ou de l'employeur ;
- de qualifier juridiquement la situation du client, d'identifier les questions de droit et de les résoudre de manière claire et rigoureuse ;
- d'utiliser les outils informatiques de base (dont les logiciels dédiés à la gestion de patrimoine)
- de faire des notes synthétiques à destination des collaborateurs et des collègues sur des questions juridiques, fiscales ou financières et d'être capable de les présenter en public
- de conseiller en langue française et en langue anglaise
- Connaissances juridiques (droit des biens, des successions, des régimes matrimoniaux, de l'assurance vie, des sociétés, etc.), fiscales et financières ;
- Ingénierie patrimoniale ;
- Aptitude à la résolution de cas pratiques ;
- Aptitude à formuler des consultations juridiques ;
- Aptitude à la recherche en droit et à la veille juridique.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- Établissements bancaires
- Compagnies d'assurance
- Cabinets indépendants
- Family offices
- Services de gestion de patrimoine dans des études notariales, des cabinets d'avocats ou d'expertise comptable
- Notariat (après obtention du diplôme)
- Barreau (avocats, après avoir passé et réussi les examens d'entrée et de sortie de l'Ecole des avocats)
- Fonction publique (après concours des Impôts, des douanes, etc.)
- Emploi salarié : conseiller en gestion de patrimoine ou conseiller patrimonial ou conseiller clientèle (banque, assurance, office notarial, indépendant, expertise comptable, etc.)
- Indépendant : conseiller en gestion de patrimoine indépendant (CGPI), ce qui suppose les activités de courtier en assurances, d'intermédiaire en opérations de banque et services de paiement (IOBSP), de conseiller en investissement financier (CIF) voire d'agent immobilier.

Codes des fiches ROME les plus proches :

C1205 : Conseil en gestion de patrimoine financier

K1902 : Collaboration juridique

K1903 : Défense et conseil juridique

C1103 : Courtage en assurances

C1303 : Gestion de portefeuilles sur les marchés financiers

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Le master se déroule sur 2 années d'études (4 semestres).

Le contrôle des connaissances s'effectue sous la forme d'épreuves écrites, d'épreuves orales et de contrôles continus.

Le diplôme s'obtient avec une moyenne minimum de 10/20.

Aucune compensation n'a lieu entre les semestres ni entre les années de M1 et M2. La compensation n'a lieu qu'entre unités d'enseignement d'un même semestre.

Le redoublement en M1 et M2 est autorisé.

L'année d'études de M1 est structurée autour de matières obligatoires et de matières optionnelles, avec ou sans TD : Droit des régimes matrimoniaux, Droit des contrats spéciaux, Droit des successions, Droit des instruments de paiement et de crédit, Fiscalité des affaires, Contentieux fiscal, etc...). Il est recommandé à l'étudiant de suivre les enseignements de droit des régimes matrimoniaux et de droit des successions avec travaux dirigés.

L'étudiant admis à l'année d'études de M1 se voit attribuer 60 crédits ECTS.

Les deux semestres de M1 peuvent être réalisés dans le cadre du master de droit privé d'Orléans ou dans tout autre master de droit ou diplôme jugé *équivalent*, français ou étranger, dès lors qu'il est doté d'une coloration patrimoniale.

L'année d'étude de M2 se concentre sur les matières spécifiques au parcours Droit et gestion du patrimoine privé : droit du patrimoine, crédits et produits bancaires, droit patrimonial de la famille, droit de l'assurance vie, droit fiscal du patrimoine, sociétés civiles, fiscalité immobilière, gestion de portefeuille, prévoyance retraite et dépendance, etc. Les crédits sont obtenus à la suite d'examens écrits et oraux, assortis selon les cas d'un contrôle continu.

Pour l'obtention du master, un stage d'une durée de 3 mois à 6 mois doit être effectué, en France ou à l'étranger, avec un rapport d'activité. Le stage a pour finalité la mise en pratique des enseignements reçus à l'Université. Le stage peut être remplacé par un mémoire individuel de recherche.

L'étudiant admis à l'année d'études de M2 se voit attribuer 60 crédits ECTS.

Semestre 3 : 200h

Droit du patrimoine (15h)

Droit de l'assurance vie (20h - 5 ECTS)

Droit fiscal du patrimoine I (28h - 5 ECTS)

Fiscalité immobilière (10h - 3 ECTS)

Marchés financiers et gestion de portefeuille (20h - 4 ECTS)

Gestion du patrimoine professionnel (15h - 4 ECTS)

Gestion de portefeuille (6h)

Techniques contractuelles (10h - 2 ECTS)

Crédits et produits bancaires (17h - 3 ECTS)

Les sociétés civiles de placement immobilier (6h)

Droit de la distribution des produits d'investissement (4h)

Méthodologie (5h)

Initiation à la recherche (6h - 2 ECTS)

Anglais (15h + 15h de laboratoire de langues - 2 ECTS)

Préparation à l'entretien d'embauche (7h)

Semestre 4 : 153h + mémoire + stage

Droit patrimonial de la famille (45h - 6 ECTS)

Droit fiscal du patrimoine II (12h - 2 ECTS)

Sociétés civiles (15h - 2 ECTS)

Prévoyance, retraite et dépendance (12h - 2 ECTS)

L'immobilier en gestion de patrimoine (10h - 2 ECTS)

Analyse comptable et financière (15h - 2 ECTS)

Techniques commerciales (16h)

Technique de l'étude patrimoniale (8h - 3 ECTS)

Gestion du patrimoine privé international (DIP, family offices, fiscalité) (20h - 3 ECTS)

Mémoire collectif (4 ECTS)

Stage (rapport + soutenance = 4 ECTS)

L'étudiant admis au master se voit attribuer 120 crédits ECTS.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OU	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Jury désigné par le Président de l'université d'Orléans, présidé par un enseignant chercheur nommé et constitué de personnes ayant contribué aux enseignements en application de l'article L 613-1 du code de l'éducation
En contrat d'apprentissage	X		oui
Après un parcours de formation continue	X		oui
En contrat de professionnalisation	X		oui
Par candidature individuelle	X		non
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X		Enseignants-chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale**Référence du décret général :**

Arrêté du 23 avril 2002 relatif au diplôme de Master

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté d'habilitation du 9 mars 2012 relatif aux habilitations de l'Université d'Orléans à délivrer les diplômes nationaux

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n°2002-590 du 24 avril 2002

Références autres :**Pour plus d'informations****Statistiques :**

<http://www.univ-orleans.fr/vie/ove/>

Autres sources d'information :

<http://formations.univ-orleans.fr/>

<http://www.univ-orleans.fr/>

Lieu(x) de certification :

Université d'Orléans - Château de La Source

Avenue du Parc Floral - BP 6749

45067 Orléans cedex 2

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**Historique de la certification :**